

Deuxième année :

Matières obligatoires	Volume horaire/année
Art de la parole et voix	142 h
Interprétation (travail de scène)	136 h
Improvisation	43 h
Techniques théâtrales	29 h
Scénographie, costumes	12 h
Eurythmie	50 h
Chœur parlé	33 h
Corps et action	14 h
Masque	12 h
Mime	12 h
Éveil musical et jeux sonores	12 h
Escrime	13 h
Analyse de textes et histoire du théâtre	49 h
Total cours obligatoires 1 ère année	557 h

Notes importantes

- Les étudiants pourront suivre certains cours spécifiques aux autres options si ils le désirent.
- En ce qui concerne le mémoire ou travail de recherche, chaque étudiant bénéficiera du soutien actif d'un tuteur auquel il pourra à tout moment demander conseil et assistance. Il en est de même pour le projet de création personnel.
- Chaque élève rencontrera tous les mois un professeur de l'équipe pour un entretien individuel permettant d'évaluer la progression du travail en cours.
- Ceux qui le souhaitent seront aidés dans leur démarches afin de présenter leur projet de création dans un festival d'été.
- Les stages de 1e et 2e années pourront être suivis par ceux qui le désirent.